



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Date de la convocation : 22 septembre 2023	Date d'affichage : 22 septembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Étaient présents : Karine KAUFFMANN, Maire Eric LAURENT, Bernard JUERY, Apolline SCHRECK, Carla FICUCIELLO, Cécile CURIEL, Geneviève PINÇON, Eric CHANTOT, Angéline MOYET, Sylvain IGUNA, Manuel LEON, Patrick FOURNIER, Cécile BITOUN, Laurence LELARGE, conseillers municipaux.	Étaient absents : Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT)
Secrétaire de Séance : Angéline Moyet		

VI - VOTE DE LA TEOM APPLICABLE EN 2024

Exposé de M. LAURENT:

La Communauté urbaine GPS&O demande à chaque commune de choisir le niveau de services de collecte de déchets dont elle souhaite bénéficier à partir de 2024, parmi 4 propositions, de la plus restreinte à la plus complète.

Ce choix impactera directement les habitudes de vie des habitants, l'environnement, le pouvoir d'achat de chacun du fait des différents niveaux de prestation offertes sur la Commune et ce, jusqu'à 2026 au minima.

Jusqu'à présent, les 73 communes de GPS&O pratiquaient des niveaux de services et de taux de TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) très différents.

Une harmonisation est légalement requise d'ici 2028, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Si le service des collectes a souvent changé ces dernières années, le taux de TEOM est le même depuis 2015 malgré une forte hausse des coûts de collecte et de traitement des déchets (9 millions de hausse estimée d'ici 2028).

Depuis 2015, il est de 6,87% sur notre Commune.

Pour optimiser ces coûts tout en donnant le choix aux communes entre plusieurs formules, un groupe d'élus de GPS&O s'est attelé à définir 4 propositions :

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Ge
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-073-217803840-20230928-01_28092423



Services de collectes proposés
- Apport volontaire de verre dans des bornes situées sur la commune - Apport volontaire des végétaux et des encombrants en déchèterie
- Apport volontaire du verre dans des bornes situées sur la commune - Collecte en porte-à-porte des végétaux et des encombrants
- Collecte en porte-à-porte du verre et des encombrants - Apport volontaire des végétaux en déchèterie
- Collecte en porte-à-porte du verre, des végétaux et des encombrants

Les 4 formules précédentes incluent toutes un service socle de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et du tri sélectif.

Les taux de TEOM indiqués de 6,52, de 7,36, de 7,42 et de 7,85% sont une première estimation. Ils seront recalculés par GPS&O à réception des choix de l'ensemble des Communes.

Une consultation citoyenne a eu lieu sur Médan entre le 07 et le 22 septembre 2023, à midi.

Les 4 propositions ont été présentées à 555 foyers Médanais.

48% des foyers ont répondu à celle-ci. Les résultats sont les suivant :

Services de collectes proposés	Bulletins - réponse
- Apport volontaire de verre dans des bornes situées sur la commune - Apport volontaire des végétaux et des encombrants en déchèterie	37
- Apport volontaire du verre dans des bornes situées sur la commune - Collecte en porte-à-porte des végétaux et des encombrants	110
- Collecte en porte-à-porte du verre et des encombrants - Apport volontaire des végétaux en déchèterie	27
- Collecte en porte-à-porte du verre, des végétaux et des encombrants	88

A la suite des résultats de cette consultation citoyenne, il est proposé aux élus du Conseil municipal de choisir le niveau de service qui s'appliquera pour Médan :

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Ge
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

93_DE-476-217800049-20230928-VI_06092023



La proposition incluant « **Apport volontaire du verre dans des bornes situées sur la commune** » ayant retenu la majorité des votes, il est proposé de l'adopter.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le taux actuel de 6,87% appliqué actuellement sur Médan.

Considérant la demande de la Communauté urbaine GPS&O de choisir le niveau de services de collecte de déchets dont la commune de Médan souhaite bénéficier en 2024,

Considérant le retour des foyers médanais lors de la consultation citoyenne de septembre lui présentant les différentes propositions,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 vote contre (Cécile BITOUN) et 3 abstentions (Laurence LELARGE, Patrick FOURNIER et Philippe MARTINET),

- **ADOpte** la proposition incluant « l'apport volontaire du verre dans des bornes situées sur la commune » pour l'année 2024,

- **AUTORISE** le Maire à signer au nom de la commune toutes pièces en relation avec ce sujet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 29/09/2023

Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le 29/09/2023

Et par publication le 29/09/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Ge
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée e-legalite.com

99_BE-978-217880340-20200928-V1_39092023